

Image not found or type unknown



## QUI DOIT PAYER LA CANTINE SCOLAIRE ... ?

Par **damicookie**, le **22/05/2013** à **01:37**

Bonjour , voilà le problème qui se pose : je suis en instance de divorce et ma futur ex femme à la garde de notre fille et notre maison comme demeure . Notre fille va à l'école ( elle a 17 ans ) , le premier et le deuxieme trimestre j'ai payé la cantine scolaire et une personne m'a dit que c'est à ma futur ex femme de payer la cantine comme je donne 200euros de pension alimentaire par mois et qu'elle vit avec elle. Je voudrais savoir qui dois payer la cantine scolaire réellement ? Merci d'avance pour vos réponses.